



KPMG SA
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France



JPA SA
7, rue Galilée
75116 PARIS

VELCAN ENERGY SA

Société Anonyme au capital de 7 779 742 Euros

Siège Social : 75, Boulevard Haussmann - 75008 Paris.

481 957 801 RCS Paris

--oOo--

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

--oOo--

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

--oOo--



VELCAN ENERGY SA

Société Anonyme au capital de 7 779 742 Euros

Siège Social : 75, Boulevard Haussmann - 75008 Paris.

481 957 801 RCS Paris

--oOo--

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

--oOo--

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

--oOo--

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.



Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-40 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration :

Convention de prestations de services entre la société Velcan Energy SA et la société Financière Saint Merri (devenue LHP)

Nature et objet :

Convention de prestations de services autorisée par l'assemblée générale du 25 avril 2005 et modifiée par un avenant n°7 le 12 avril 2012 et par un avenant n°8 le 26 juin 2012. Cette convention a été approuvée par les conseils d'administration des 16 avril 2012 et 26 juin 2012.

Modalités :

Sur l'exercice 2012, le montant facturé par la société Financière Saint Merri à Velcan Energy SA au titre des prestations intellectuelles et logistiques s'élève à 787.623 euros hors taxes.

Personne concernée :

Société Financière Saint Merri, associée de Velcan Energy SA.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Prestations de conseil et d'assistance technique

Nature et objet :

Cette convention datée du 13 mars 2009 prévoit une rémunération mensuelle forfaitaire de la société CEEC (dirigé par Michel Dietschy) en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance exécutée au profit de Velcan Energy SA dans le secteur de la production d'énergie.

Modalités :

Sur l'exercice 2012, les prestations de conseil CEEC facturées à la société Velcan Energy SA par l'intermédiaire de la société Financière Saint Merri (refacturation à l'euro) s'élèvent à 2.400 euros hors taxes.

Personne concernée :

Monsieur Dietschy, administrateur de Velcan Energy SA.

Fait à Paris, le 24 Avril 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG. S.A.

Franck Cournut

JPA

Herve Puteaux